

Accords commerciaux : la Cour de justice de l'Union européenne désavoue la Commission !

Pour la Cour de justice de l'Union européenne, les accords commerciaux de l'UE incluant des clauses sur l'investissement ou sur le règlement des différends investisseurs-États relèvent bien de la compétence partagée de l'UE et des États, et ne peuvent être approuvés sans l'implication des États-membres.



L'accord de libre-échange entre l'Union européenne (UE) et Singapour, conclu le 20 septembre 2013, avait fait l'objet d'une saisine de l'instance supérieure de l'UE par la Commission elle-même, qui clamait sa certitude que l'UE avait seule compétence sur de tels accords.

La **Cour a tranché** : le commerce est certes une compétence exclusive, mais l'inclusion de dispositions spécifiques sur l'investissement change la donne, et en fait des accords de

compétence partagée !

Dans son verdict la Cour de justice de l'Union européenne précise :

"l'accord de libre-échange avec Singapour ne peut pas, dans sa forme actuelle, être conclu par l'Union européenne seule".

Alors que la Commission européenne et la Direction Générale du commerce arguaient, lors des négociations sur le TAFTA (entre l'UE et les États-Unis) et le CETA (entre l'UE et le Canada), que ces négociations étaient de la compétence exclusive de l'Union européenne, *le verdict de ce jour démontre que la Commission n'était pas légitime pour négocier ces accords seule, au nom des États-membres.*

Cette décision confirme également que certaines dispositions sur la protection des investissements ainsi que les mécanismes de règlement des différends investisseurs-États ne peuvent être de la compétence exclusive de l'UE et que, par conséquent, ils sont exclus du champ de l'application provisoire.

Il s'agit là d'un revers cinglant pour la Commission européenne qui espérait obtenir la prérogative de pouvoir négocier directement ces dispositions. *À nouveau, la Commission européenne est désavouée dans sa volonté de confisquer le commerce international, d'empêcher l'implication des États-membres et un vrai débat démocratique dans l'Union européenne.*

C'est le **second désaveu** de la semaine pour la Commissaire européenne au commerce Cécilia Malmström : **le 10 mai le tribunal de l'UE a invalidé la décision de la Commission européenne** qui avait refusé d'enregistrer la proposition d'Initiative citoyenne européenne, signée ensuite par plus de 3,2 millions de personnes, demandant d'arrêter les négociations du TAFTA et de ne pas conclure le CETA.

"Les États membres auraient dû, tant sur l'accord entre l'UE et Singapour, que sur le CETA, être associés tout au long de ces négociations. La Commission européenne démontre qu'en matière de commerce international, elle avance sans considération du droit, dans l'esbroufe, sans respecter les principes juridiques du partage de compétence rappelés aujourd'hui par la CJUE. Rappelons qu'en juillet dernier, la Commission affirmait sa conviction que le CETA relevait bien de la compétence exclusive de Bruxelles et que la procédure d'approbation n'impliquait donc pas l'aval de chacun des 28. Rappelons également qu'elle a mis une pression considérable sur certains États membres afin qu'ils se rangent à son avis, alors qu'on découvre aujourd'hui qu'elle avait tort", dénonce Amélie Canonne, présidente de l'Aitec.

"C'est une victoire car cette décision confirme que le CETA, ainsi que tous les accords de libre-échange futurs contenant des dispositions de protection des investisseurs, devront bien être ratifiés par chaque État membre", affirme Nicolas Roux des Amis de la Terre. "Cela contribue à renforcer le contrôle démocratique mais il est désormais nécessaire que les citoyens soient informés des conséquences de ces mécanismes : l'abandon de toute ambition écologique et sociale future face aux intérêts des multinationales."

*"Cette décision renforce encore notre légitimité à exiger le rejet du CETA, dont les négociations ont été menées sans même avoir la certitude de leur légalité. Nous avons l'occasion historique de le stopper en France, notamment en accentuant la pression sur nos futurs parlementaires. Nous les encourageons à prendre position avant leur élection via le site <http://legislatives-ceta.fr/>. Nous appelons surtout les citoyen.ne.s à signer et faire signer massivement **"l'initiative Stop CETA"** pour faire barrage à la ratification de cet accord", conclut Jean-Michel Coulomb d'Attac France.*

Le **collectif Stop TAFTA/CETA**, qui regroupe plus de 80 organisations associatives, syndicales et politiques, dénonce depuis plusieurs années l'impact désastreux de ces accords de libre-échange.

Le collectif n'a eu de cesse d'alerter sur la nécessité de rendre les procédures de négociation de ces accords les plus transparentes possibles et d'y intégrer des clauses réellement contraignantes en matière de protection de l'environnement, des droits humains, de la démocratie et des consommateurs.